

AESH – Référé mesures utiles

Attention : ce document n'est qu'un exemple afin de vous montrer comment peut être rédigée une requête en référé. Il est important que vous la rédigiez selon ce qui vous paraît le plus adapté à votre situation.

NOTICE

A quoi sert un référé mesures utiles ?

Le référé mesures-utiles, aussi appelé référé conservatoire, permet de demander à l'administration d'ordonner une ou plusieurs mesures afin de mettre fin à une situation susceptible de créer un dommage important.

Quand faire un référé mesure utile ?

Un référé mesures-utiles peut seulement être fait si l'administration **n'a pas déjà** pris de décision concernant votre problème.

Quelles sont les conditions du référé mesure utile ?

Trois conditions doivent être réunies pour exercer un référé mesures-utiles.

- 1) L'administration ne doit pas avoir encore pris de décision sur la question
- 2) La situation est **urgente**. Par urgence, on entend qu'il faut que vous prouviez dans votre demande qu'il est absolument essentiel que votre enfant obtienne une AESH sans quoi sa situation risque de se détériorer de manière **grave** et **immédiate**. Plus le référé est introduit tôt, plus l'urgence sera facile à prouver.
- 3) La mesure demandée est **utile** et **nécessaire**.

Comment déposer une requête en référé mesure utile ?

La requête peut être déposée en ligne sur la plateforme Télérecours Citoyens. Il est important de bien cocher la mention « référé » sur la plateforme.

Autrement, vous pouvez envoyer la requête en référé-suspension par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Dans ce cas, il est important d'écrire la mention « RÉFÉRÉ » sur l'enveloppe pour que votre courrier soit traité en priorité.

Enfin, il est impératif de joindre à votre requête les documents suivants :

- une copie de la décision de la CDAPH attribuant un AESH à votre enfant,
- des documents prouvant que votre enfant n'a pas bénéficié de l'AESH qui lui a été attribué,
- des documents prouvant la gravité des conséquences de l'absence d'AESH pour votre enfant.

Sans justificatif, le tribunal estimera que vos propos ne sont pas assez établis et rejettera votre demande.

Il vous est conseillé de numéroté et de lister ces documents sous forme de sommaire à la fin de votre requête.

REQUÊTE AUX FINS DE RÉFÉRÉ MESURES UTILES

Le *[date d'envoi du recours]*

A la demande de :

[Votre prénom et nom] résidant au *[adresse]*, né à *[lieu de naissance]* le *[date de naissance]*.

[Si les deux parents participent à la procédure, il faut que leurs deux noms figurent sur la requête]

Pris en sa qualité de représentant légal de *[Prénom, Nom de la personne pour laquelle vous agissez]* résidant au *[adresse]*, né à *[lieu de naissance]* le *[date de naissance]*.

Requérante

Contre :

Le rectorat de l'académie de *[nom de l'académie compétente]*, sis *[adresse]*

Défenderesse

PLAISE AU TRIBUNAL

Je demande au tribunal, par la présente requête, d'enjoindre le rectorat de l'académie de *[préciser]* d'affecter un accompagnant pour élève en situation de handicap à mon enfant *[nom de l'enfant]*.

1. Rappel des faits

[Présentez votre enfant : Prénom, Nom, âge, classe. Expliquez également son handicap].

En raison de son handicap, *[Prénom Nom de votre enfant]* a besoin d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH).

En effet, *[expliquer les raisons pour lesquelles votre enfant a besoin d'un AESH / le type d'aide dont il a besoin]*.

Une demande d'AESH a ainsi été déposée auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de *[nom du département]* le *[date du dépôt de dossier]*.

Par décision en date du *[date de la décision]* la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a attribué un AESH à **notre/mon** enfant *[préciser les modalités précises de l'AESH : type d'AESH, nombre d'heures etc. Vous pouvez aussi citer le paragraphe de la décision détaillant l'AESH attribué]*.

Pièce 1 : Décision de la CDAPH du *[date de la décision]*

Toutefois, l'accompagnement prévu n'a pas été mis en place. *[Expliquer les manquements : par exemple l'absence totale de mise en œuvre de l'accompagnement ou une mise en œuvre seulement partielle]*.

Cette carence rend particulièrement difficile la scolarité de *[Prénom Nom de votre enfant]*.

[Expliquer succinctement les difficultés d'apprentissage rencontrées par votre enfant. Cela sera détaillé plus tard dans la requête]

Les répercussions sur la scolarité de *[Prénom de l'enfant]* sont particulièrement graves, de telle sorte qu'il est urgent qu'il bénéficie d'un AESH.

C'est dans ce contexte que je demande la mise en œuvre effective par le rectorat de l'académie de l'AESH prévue par la décision de la CDAPH.

* *
*

2. Discussion

2.1. Sur la recevabilité du référé mesures utiles

L'article L. 521-3 du code de justice administrative dispose :

En cas d'urgence et sur simple requête qui sera recevable même en l'absence de décision administrative préalable, le juge des référés peut ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

L'exercice d'un tel référé est subordonné à la réunion de trois conditions :

- L'absence de décision administrative préalable,
- L'urgence,
- L'utilité de la mesure demandée.

Ces conditions sont, en l'espèce, remplies, comme il le sera démontré ci-après.

a. Sur l'absence de décision de l'administration

L'administration n'a jamais eu à se prononcer sur la mise en œuvre effective de l'AESH attribuée par la CDAPH dans sa décision du **[date de la décision]**.

b. Sur l'urgence

[Ici il est important de donner des informations précises et détaillées sur la situation de votre enfant.]

Il faut expliquer au juge en quoi l'absence d'AESH cause un problème grave et immédiat à votre enfant mettant en péril son éducation et sa santé.

Idéalement, vous devez fournir des justificatifs de tout ce que vous avancez. Par exemple, les bulletins scolaires de votre enfant avec des notes extrêmement basses ou des attestations du personnel enseignant ou de médecins expliquant les difficultés rencontrées par votre enfant.

Il faut notamment expliquer qu'en l'absence d'AESH, votre enfant se trouve en situation proche de la déscolarisation ou du décrochage scolaire.]

Ainsi, si la situation persiste, **[Prénom de l'enfant]** risquerait de se retrouver dans une situation de décrochage scolaire important. Il est donc urgent qu'il soit remédié à cette absence d'AESH adaptée.

c. Sur l'utilité de la mesure demandée

Il découle de l'article L. 111-1 du code de l'éducation que « *L'éducation est la première priorité nationale* » et qu'il appartient au service public de veiller « *à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction.* ».

En matière de handicap, l'État a l'obligation de « [mettre] *en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap* » (art. L. 112-1 du code de l'éducation).

Parmi ces moyens, une aide doit notamment être apportée par un AESH, lorsque les besoins de l'élève le justifient et selon les modalités décidées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (article L. 351-1 à L. 351-3 du code de l'éducation).

Il résulte de ces dispositions que la mise en œuvre effective de l'AESH est essentielle pour assurer la scolarisation des enfants en situation de handicap.

En l'espèce, *[Prénom de l'enfant]* connaît d'importantes difficultés d'apprentissage à l'école.

[Étayer au maximum et donner le plus d'éléments factuels possible, quitte à vous répéter un peu par rapport à la partie sur l'urgence. Faire référence à des pièces justificatives que vous joindrez à la requête.]

La CDAPH avait justement décidé l'attribution d'un AESH *[en préciser les modalités]* pour pallier ces difficultés et permettre à mon enfant de suivre au mieux sa scolarité.

Ainsi, demander au rectorat d'effectivement attribuer un AESH à *[Prénom de l'enfant]* constitue une mesure utile et adéquate.

Par ailleurs, cette mesure ne fait obstacle à aucune décision de l'administration. Bien au contraire, il s'agit ici d'assurer la mise en œuvre effective de la décision de la CDAPH du *[date de la décision]*.

En conclusion, les conditions d'exercice du référé-conservatoire sont réunies.

Il est donc demandé au tribunal de bien **vouloir enjoindre au recteur / à la rectrice de l'académie de *[nom de l'académie compétente]* de désigner un AESH pour assister *[nom de l'enfant]*, et ce, dans un délai de 15 jours et sous astreinte de 100 euros par jour de retard.**

2.2. Sur les frais irrépétibles

[Il est possible de se voir rembourser par la partie adverse les frais que vous avez engagés dans le cadre d'un recours. Par exemple, des frais d'avocat, le déplacement pour une audience, etc. Ces frais ne seront remboursés qu'à condition de fournir des justificatifs des sommes que vous demandez.]

Il serait inéquitable de laisser à ma charge les frais que j'ai / nous avons engagés dans le cadre de cette instance, lesquels sont estimés à *[XXX]* euros.

Il est donc demandé au tribunal de condamner l'académie de [préciser] à me/nous verser la somme de [XXX] euros, au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

* *

*

Par ces motifs,

Vu l'article L. 521-3 du code de justice administrative,
Vu les articles L. 111-1, L. 112-1 et L. 351-1 à L. 351-3 du code de l'éducation,
[Ajouter seulement si c'est pertinent] Vu l'article L.761-1 du code de justice administrative,

Il est demandé au tribunal administratif de [nom du tribunal] de bien vouloir,

- **Ordonner** au recteur / la rectrice de l'académie de [préciser] de désigner un AESH selon les conditions prévues par la décision de la CDAPH du [date de la décision de la CDAPH], et ce dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la décision,
- **Assortir** la présente décision d'une astreinte de 100 euros par jour de retard.

[Ajouter seulement si c'est pertinent]

- **Condamner** l'académie de [préciser] à verser à [votre nom] la somme de [XXX] euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Pièces communiquées :

Pièce 1 : Décision de la CDAPH du [date de la décision]

Pièce X : Autres pièces justificatives